

## **Modalités de financement 2016 des activités des activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) et des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal (CPDPN)**

27/06/2016

"Cette plaquette d'information a pour vocation d'informer les équipes cliniques et biologiques ainsi que tous les acteurs concernés (notamment les directions d'établissement et les ARS), sur les modalités de financement des activités d'AMP dans les établissements de santé publics et privés, et sur le financement des surcoûts imputables aux activités des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal. Après un préambule contenant notamment un encadré sur l'avancée majeure que constitue la «MIG AMP», le document décrit les modalités de financement correspondant à chaque étape et activité d'AMP «classique» , puis à celles relatives aux activités de don et de préservation de la fertilité ; viennent ensuite un tableau récapitulatif de la MIG AMP et la description de la MIG CPDPN".